

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BÉZIERS

Inventaire des vêtements autorisés lors d'un parloir (1 dép<u>ôt de sac par semaine)</u>

DU 01 OCTOBRE 2024 AU 10 MAI 2025

PAS DE COULEUR: BLEU- KAKI-CAMOUFLAGE PAS DE CAPUCHE NI DE MATIERE CUIR OU SIMILI

Intitulé (quantité maximum)	Quantité	Marque
5 tee-shirts manches longues ou courtes		
7 slips ou caleçons		
7 paires de chaussettes		
5 Pulls (sans capuche)		
I paire de chaussure (sans métal)		
5 pantalons (legging compris)		
I Blouson d'hiver (sans capuche)		
1 bonnet (laine uniquement)		
I paire de gant (laine uniquement)		
2 gants de toilette		
2 serviettes de toilette (Im40 MAX)		
I pyjama		
Magazines, livres, cd ou dvd (3 MAX)		
1 djellaba - 1 tapis de prière		
1 nécessaire d'écriture (stylo, timbres, enveloppes)		

Le personnel se réserve le droit de retirer tout vêtement ou objet non-conforme au règlement, ou excédentaire.

Nom du déposant :	Nom du détenu
Date:	Numéro d'écrou:
Signature:	Signature: